Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfète de la Somme

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SOCIETE D'INTERET COLLECTIF AGRICOLE D'ELECTRICITE (SICAE)
DE LA SOMME ET CAMBRAISIS.
RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE (RTE)
CREATION D'UN POSTE ELECTRIQUE DE TRANSFORMATION 63/20 KV SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'HANGEST-EN-SANTERRE
ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE PRÉALABLE AUX TRAVAUX.

Le public est prévenu qu'en application de l'arrêté préfectoral du 9 septembre 2015, il sera procédé en vertu du code de l'environnement, à une enquête publique unique préalable aux travaux, du 5 octobre au 6 novembre 2015 inclus, soit pendant 33 jours consécutifs, sur le territoire de la commune d'Hangest-en-Santerre, dans le cadre du projet de création d'un poste électrique de transformation 63/20 KV sur le territoire de la commune d'Hangest-en-Santerre (parcelle cadastrée section ZN 40).

L'enquête publique unique se substitue aux enquêtes préalables aux travaux réalisés par le SICAE de la Somme et Cambraisis et Réseau Transport Electricité (RTE). Elle a pour objet d'informer le public sur le projet et de lui permettre de prendre connaissance du dossier notamment de l'étude d'impact et de recueillir ses observations.

Le poste est de type ouvert et se composera de quatre parties : un bâtiment de contrôle commande, des bâtiments abritant les disjoncteurs 20 kV de protection du réseau HTA de la SICAE et les équipements électriques haute tension (HTB) situés à l'extérieur. Une piste destinée à la mise en place et la maintenance des appareillages sera construite à l'intérieur du poste et sera raccordée au CD 41.

La maîtrise d'ouvrage du projet est double. RTE est propriétaire du jeu de barres et des lignes à 63 kV qui alimentent le poste source. La SICAE est propriétaire des autres installations 63kV (dont deux transformateurs) et de l'ensemble des installations 20kV, du terrain, des clôtures et des accès au poste.

Mme Martine DE POTTER, professeur des écoles, conseillère pédagogique en retraite, est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour mener cette enquête.

M. François-Charles GREVIN, conservateur des hypothèques en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. En cas d'empêchement du titulaire, celui-ci sera remplacé par son suppléant.

La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Hangest-en-Santerre :

- le lundi 5 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures
- le samedi 24 octobre 2015 de 9 heures à 12 heures
- le vendredi 6 novembre 2015 de 15 heures à 18 heures

Pendant la période précitée, le dossier de l'enquête publique unique comprenant notamment l'étude d'impact dont le projet a fait l'objet et l'avis tacite favorable de l'autorité administrative de l'État compétente en matière d'environnement sur cette étude, le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par la commissaire-enquêtrice seront déposés dans la mairie d'Hangest-en-Santerre, à l'effet de pouvoir y être consultés, aux jours et heures habituels d'ouverture, à l'exception des jours fériés et chômés, par le public qui pourra formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées, par correspondance, à la commissaire enquêtrice, au siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès des maîtres d'ouvrage :

la SICAE Somme et Cambraisis, Direction gestion du réseau public de distribution (GRD), 11 rue de la République, CS 40058- ROISEL-80208 PERONNE CEDEX

Réseau de transport d'électricité (RTE), centre développement et ingéniérie Lille, service poste 2, 62 rue Louis Delos-TSA 71012-59709 Marcq-en-Baroeul,

et du service de l'Etat chargé de l'instruction, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie (DREAL), service énergie, climat, logement et aménagement du territoire (ECLAT), pôle énergie, climat et qualité de la construction, 56 rue Jules Barni - 80040 Amiens cedex1.

Des renseignements relatifs à cette procédure peuvent être demandés auprès de la Préfecture de la Somme (Direction des affaires juridiques et de l'administration locale - bureau de l'administration générale et de l'utilité publique, 51 rue de la République, 80020 Amiens Cedex 9).

La décision d'accorder ou non l'autorisation d'exécution sera prise par la préfète de la Somme.

Copies du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public en mairie, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Par ailleurs, toute personne intéressée pourra obtenir communication du rapport et des conclusions en s'adressant à la préfecture de la Somme (Direction des Affaires Juridiques et de l'Administration Locale - Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique, 51 rue de la République, 80020 Amiens cedex 9). Ceux-ci seront également téléchargeables depuis le site Internet de la préfecture de la Somme (Rubrique Environnement).

Amiens, le 10 septembre 2015

Pour la Préfète et par délégation,

Le Chef du bureau,

Nicolas GRENIER